



Le PND par la voix de Hassoumi Massoudou en avril 2009 :
 « Nos compatriotes du Tazarché semblent frappés d'amnésie, en croyant qu'eux, mieux que d'autres qui les ont précédés, pourront arrêter le cours puissant de l'histoire (...) Le dénominateur commun à tous ces agitateurs est la peur panique que leur inspire la fin probable de leurs affaires sonnantes et rébuchantes, business illégal, mené au moyen de l'influence qu'ils exercent au sommet de l'Etat, et ce au détriment des intérêts de la Nation.

L'ÉCLOSION

HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES ÉDITÉ PAR LA SOCIÉTÉ "NABOLÉ FILMS"
 RCCM/NI/NIA/2017/A/497. NIF : 40451/P. SIEGE SOCIAL : QUARTIER TERMINUS N°28 RUE NB-83
 N° 09 Du Mardi 13 juin 2017 PRIX : 300 F

Politique

Et si le Président Issoufou avait augmenté le nombre de députés pour faire *Tazartché*?

P.3



Éditorial

Difficile Ramadan

Par : Ibrahim YÉRO
 Directeur de Publication

Le mois béni de Ramadan est, traditionnellement, une période de fortes dépenses pour la communauté musulmane. Chez nous, pays pauvre, l'on fait des économies dans la perspective de ramadan. Non seulement, c'est un mois de surenchère pour nos opérateurs économiques qui n'ont ni la foi ni même l'humanisme de faciliter les choses à leur prochain. Au contraire, c'est la période qu'ils choisissent pour s'enrichir encore plus, ignorant royalement les recommandations de générosité qui doit caractériser le meilleur mois de l'année. Malgré tout, les fidèles musulmans arrivent à y faire face dans la mesure du possible ; ensuite, cette année, ramadan est venu à un moment déjà très difficile marqué par une pauvreté quasi-généralisée. D'habitude, après une longue journée de privation alimentaire, les nigériens garnissent la table à la rupture. Fruits, mets succulents de viande à gogo, poisson, poulet et autres jus sont disposés ça et là sur la table bien préparée avant l'heure H. Le traditionnel " sucre " circule par paquets ou cartons de main à main. Les Nigériens s'entraidaient et partageaient vraiment en ce mois béni. Cette année, Hélas, non. Et pour cause, tout le monde ou presque n'a rien. Aujourd'hui, le fameux " sucre " a disparu de la circulation, peut-être, fondu par tant de chaleur. L'argent quant à lui, est devenu une espèce en voie de disparition que la Banque mondiale se doit certainement de protéger. Ceux qui arrivent à disposer de quelques sous préfèrent le garder pour eux-mêmes, " on ne sait jamais ". Seuls les barons de la Renaissance voient et vivent au vert. Nous autres, sommes réduits à consacrer nos réflexions et prières à comment assurer la pitance de demain. Juste le strict nécessaire, pour survivre. Et si on ose dire que ça ne va pas, qu'il y a une pauvreté endémique dans le pays, on devient immédiatement l'ennemi de la Nation, ennemi de l'État, ennemi du président de la République Issoufou Mahamadou. C'est à croire que les trois (Nation, État et Issoufou) ne font qu'un. Comme si la pauvreté à elle seule ne nous suffisait pas comme punition, la pluie même semble fâchée, elle refuse de " pleuvoir " pour, au moins, chasser la chaleur torride qui persécute le jeûneur. La NIGELEC aussi s'en mêle avec ses coupures, ou disons, ses ruptures d'électricité avant, pendant et après la rupture du jeûne. Décidément, en ces temps de Renaissance, tout est contre les Nigériens, même la nature.

Dans le même temps, imperturbable, le Président Issoufou continue ses ruptures politiques - oh pardon - ses ruptures collectives avec les couches socioprofessionnelles du pays. Là, les tables sont bien garnies, c'est le repas de l'année pour les invités. Et gare à celui qui dira que le Niger va mal. Comme une épée de Damoclès, le " sursis " plane sur la tête de tous les " malpensants ".



Comment le reliquat des frais d'évacuation de Sanoussi Jackou revient-il à son épouse Françoise ?

P.6

REPUBLIQUE DU NIGER
 Président de la République
 Issoufou Mahamadou
 18 rue Mère Dumas de Louette
 93000 Paris
 Email : Issoufou@madefr.com

L'Ambassadeur
 A
 Monsieur le Directeur
 MAZCore
 18 rue Mère Dumas de Louette
 93000 Paris
 Email : Lucie@mazcore.com

Objet : Reliquat des fonds de soins de Monsieur TAMBARJACKOU

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire connaître le montant du reliquat des fonds relatifs aux soins de Mr. TAMBARJACKOU.

Je vous informe que ces fonds servent à la prise en charge de Madame TAMBARJACKOU Françoise.

Les factures y afférentes vous seront transmises par l'Ambassade pour règlement.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Ado ISSOUFOU

MAZCore

JACKOU Françoise
 Nigérien pour des soins en France

Date : 14 juillet 2016
 Numéro de dossier : 000-0000116

Code	Description	Quantité	Prix Unitaire	Total
000	Assurance Maladie	1	1000	1000,00
001	Assurance Santé	1	2000	2000,00
002	Assurance Vieillesse	1	1500	1500,00
003	Assurance Invalidité	1	1200	1200,00
004	Assurance Accidents	1	800	800,00
005	Assurance Incendie	1	600	600,00
006	Assurance Vol	1	400	400,00
007	Assurance Foudre	1	300	300,00
008	Assurance Tercé	1	200	200,00
009	Assurance Feu	1	150	150,00
010	Assurance Explosion	1	100	100,00
011	Assurance Inondation	1	80	80,00
012	Assurance Glaces	1	60	60,00
013	Assurance Chocs	1	40	40,00
014	Assurance Vandalisme	1	30	30,00
015	Assurance Bris de Verre	1	20	20,00
016	Assurance Foudre	1	15	15,00
017	Assurance Incendie	1	10	10,00
018	Assurance Vol	1	8	8,00
019	Assurance Foudre	1	6	6,00
020	Assurance Incendie	1	4	4,00
021	Assurance Vol	1	3	3,00
022	Assurance Foudre	1	2	2,00
023	Assurance Incendie	1	1	1,00
024	Assurance Vol	1	1	1,00
025	Assurance Foudre	1	1	1,00
026	Assurance Incendie	1	1	1,00
027	Assurance Vol	1	1	1,00
028	Assurance Foudre	1	1	1,00
029	Assurance Incendie	1	1	1,00
030	Assurance Vol	1	1	1,00

GAZ Mondial core - 2, rue Cap Lannoe - 93112 Boulogne sous Bois
 01 47 11 14 54

Déclaration du PNDS-Tarayya par la voix de Hassoumi Massoudou en avril 2009

« Nos compatriotes du Tazarché semblent frappés d'amnésie, en croyant qu'eux, mieux que d'autres qui les ont précédés, pourront arrêter le cours puissant de l'histoire (...) Le dénominateur commun à tous ces agitateurs est la peur panique que leur inspire la fin probable de leurs affaires sonnantes et trébuchantes, business illégal, mené au moyen de l'influence qu'ils exercent au sommet de l'Etat, et ce au détriment des intérêts de la Nation. »

Le Comité Exécutif National du PNDS-Tarayya s'est réuni ce dimanche 12 Avril 2009 à l'effet d'examiner la situation socio-politique de notre pays. La vie politique nationale est dominée par le débat sur le Tazartché. Les éléments en notre possession indiquent clairement que le projet Tazartché est plus que jamais en marche.

Ce projet consiste en une mise entre parenthèses la légalité républicaine au moyen d'une suspension de la Constitution. Cela s'appelle un coup d'Etat.

En effet, tous les Nigériens savent aujourd'hui qu'il n'existe aucun moyen légal et constitutionnel, de mise en œuvre d'un tel dessein. Rappelons utilement que la constitution dispose :

1-pour ses articles révisables, qu'une majorité des 4/5 des membres composant l'Assemblée Nationale est requise pour toute modification, qu'elle soit par voie parlementaire ou référendaire.

2-Qu'un certains nombre d'articles ne sont pas susceptibles de révision, que ce soit par voie référendaire ou parlementaire. Parmi ces articles, figure celui relatif aux mandats du Président de la République.

3-Que la constitution n'a pas prévu de modalité de sa propre suspension. Tout acte dans ce sens ne peut découler que d'un coup de force créant une situation de fait et non de droit.

Sachant très bien tout cela, les promoteurs de l'entreprise Tazartché nous proposent malgré tout, d'installer le Niger pendant trois ans, dans un OVNI institutionnel et juridique, caractérisé par une absence totale de normes de gouvernance, le "charisme" et la "bonté" du Père de la Nation, plus ou moins bienveillant, plus ou moins fouetard, tenant lieu à la fois de source de légitimité et de légalité. Le Niger deviendrait ainsi une vulgaire République bananière, notre peuple infantilisé, n'ayant le droit que de célébrer son héros et



ses œuvres.

Cette opération se mène au mépris de notre histoire récente, faite de luttes après et déterminées de notre peuple, luttes pour la démocratie, pour le statut de peuple majeur, maître de son destin, entrant la tête haute dans la communauté des nations civilisées. Nos compatriotes du Tazarché semblent frappés d'amnésie, en croyant qu'eux, mieux que d'autres qui les ont précédés, pourront arrêter le cours puissant de l'histoire.

Mais au fait, qui sont les promoteurs de l'entreprise Tazartché ? Il s'agit, à bien observer, d'une camarilla de parvenus, d'aventuriers et d'affairistes, engagés ensemble dans une monstrueuse construction d'apprentis sorciers. Le dénominateur commun à tous ces agitateurs est la peur panique que leur inspire la fin probable de leurs affaires sonnantes et trébuchantes, business illégal, mené au moyen de l'influence qu'ils exercent au sommet de l'Etat, et ce au détriment des intérêts de la Nation. Cet affairisme débridé, œuvre d'un réseau de compères, fait de captation et de détournement de biens publics, évoluera inéluctablement, si l'on n'y met pas fin, vers des pratiques mafieuses, débouchant sur une criminalisation des institutions étatiques.

Voilà l'alpha et l'oméga du projet Tazartché. Il s'agit ni plus ni moins, d'une entreprise à motivations affairistes, à objectifs affairistes, menée essentiellement par des affairistes. Tout le reste n'est que propagande.

A propos de propagande justement, l'on met en avant deux thématiques

:
- La première thématique, c'est la poursuite des grands chantiers. Il nous est donné d'entendre sur les médias publics, en boucle et ad-nauséam, que tout dans ce pays a été créé par le Président de la République, qu'avant lui, on insinue que rien ne fut fait, et qu'aujourd'hui, le nigérien pouvant continuer l'œuvre d'édification nationale, n'est pas encore né. Nous voulons à cet égard, dire aux courtisans du Chef de l'Etat, trois choses :

1°/ Que l'heureux retournement du marché de l'uranium ne devait rien à la volonté et à l'action du Président de la République.

Le gisement d'Immouen, découvert il y a plus de trente ans, s'est revalorisé à la faveur de ce retournement. Malheureusement, une partie de la rente minière échappera à notre pays, du fait du manque de vision, d'organisation et d'anticipation caractéristique de ce régime.

Les effets de ce retournement, si cette gouvernance perdure, seront bien moins bénéfiques pour le Niger que lors du premier boom de l'uranium.

2°/ Que les autres chantiers, pour l'essentiel tributaires de l'aide publique au développement, sont le minimum que l'on puisse attendre d'un régime démocratique qui a eu dix ans de stabilité. A titre de comparaison le Mali par exemple enregistre près de trois fois plus d'aide au développement que le Niger : Voilà pour les performances en matière de mobilisation des ressources externes.

3°/ Enfin les investissements Chinois.

Nous avons la faiblesse de croire que la croissance phénoménale de la Chine qui a donné un coup de fouet à la demande mondiale de

matières premières minérales et pétrolières, est indépendante de la volonté et de l'action du président de la république.

- La deuxième thématique, c'est l'opération mains propres. Nous n'insisterons pas là-dessus, le pouvoir lui-même en parle de moins en moins, tant la moisson fut maigre. L'opération, menée de manière grossièrement politicienne a perdu toute crédibilité.

Nous aurions voulu ne pas avoir à polémiquer. Toute notre démarche a consisté, dans notre rôle d'opposant, à ne pas dépasser un seuil critique de nature à perturber la stabilité des institutions.

Tout notre comportement a visé à donner toutes les chances à la réalisation de la première alternance démocratique dans notre pays en 2009. Que cela soit bien compris : nous entendons par alternance le passage de témoin d'un Président démocratiquement élu à son successeur tout aussi démocratiquement élu, au terme du mandat constitutionnel, qu'il soit de son parti ou d'un autre.

Cette alternance constituera l'étape décisive pour installer définitivement le Niger dans le concert des nations véritablement démocratiques. C'est donc à notre corps défendant, que nous engageons cette lutte avec détermination et fermeté, afin de barrer la route à ces apprentis sorciers, inconscients, irresponsables et fascistes, qui ont manifestement reçu la bénédiction du Président de la République.

Nous ne doutons pas un seul instant que notre lutte sera victorieuse, tant elle épouse le génie, le tempérament et la vocation à la liberté du peuple nigérien.

Nous appelons à la mobilisation de tous les patriotes, de tous les démocrates et de tous les nigériens, pour mettre en échec ce hold-up annoncé, ce projet funeste du Tazartché, pour que vivent la démocratie et la République.

Sources : site officiel du PNDS-Tarayya

Politique

Et si le Président Issoufou avait augmenté le nombre de députés pour faire *Tazartché*?

Par : Ibrahim YÉRO.

C'est en début novembre 2014 que les députés de la majorité avaient voté le projet de loi organique rehaussant le nombre de sièges à l'Assemblée nationale de 113 à 171. L'opposition parlementaire avait boycotté ledit vote et à même saisi la Cour constitutionnelle aux fins de son annulation. Peine perdue, la Cour n'a pas été du côté des requérants qui invoquaient l'absence d'un membre du Bureau de l'Assemblée nationale en l'occurrence le deuxième Secrétaire parlementaire, Nouhou Moussa pour justifier la nullité des opérations. En dehors de l'hémicycle, des voix s'étaient élevées au sein de la société civile pour dénoncer le caractère " inopportun " de cette augmentation. L'on peut noter la réaction de l'ANDDH, Association nigérienne de défense des droits de l'Homme. Malgré tout, sur fond de divergence et de polémique, l'augmentation des sièges au parlement fut imposée par la majorité dont le PND- Tarayya, parti du président de la République est le chef de file. Si en son temps, l'on ne pouvait pas saisir, ni entrevoir les véritables desseins du régime, aujourd'hui, tout est clair comme l'eau de roche. Démonstration

Le président Issoufou dispose actuellement d'une majorité parlementaire qui lui permet de diriger le pays comme bon lui semble. Pour preuve, il a réussi haut la main à imposer à son Opposition une révision de la Constitution sans coup férir. En rehaussant contre l'avis populaire le nombre de siège de 113 à 171, beaucoup de Nigériens ne voyaient pas venir le coup que préparait le président de la République Issoufou Mahamadou.

Une machine bien huilée ...
Aux législatives de 2011, sur les 113 députés que comptait le parlement, le PND- Tarayya, le parti du président Issoufou s'était retrouvé avec 37 sièges, suivi du MNSD- Nassara de Seini Oumarou (26 sièges) et du MODEN FA Lumana de Hama Amadou (25). Venaient ensuite les autres partis dits " petits " qui avaient entre 8 et 1 siège.

En 2016, l'effectif de l'Assemblée nationale est propulsé à 171 députés. Le PND- Tarayya se taille la part du lion avec 75 sièges contre 25 pour le MODEN FA ayant supplanté le MNSD- Nassara qui a fini la course avec 19 sièges. En analysant ces résultats électoraux, l'on se rend compte que le score du principal parti d'opposition à la veille des élections de 2016 qu'était le MNSD a chuté de 5 sièges. Curieusement, le MODEN FA Lumana a conservé le même nombre de sièges qu'en 2011 et

ce, malgré l'augmentation de 58 nouveaux sièges.

En extrapolant, l'on découvre que 38 des 58 nouveaux sièges créés ont échu au PND- Tarayya, et tout le reste est revenu à ses alliés dont certains venaient juste de créer leur parti politique comme c'est le cas du MPR- Jamhuri d'Albadé Abouba qui a récolté 15 sièges malgré qu'il soit créé quelques semaines avant les élections de 2016. Donc le seul parti politique à bénéficier de l'augmentation du nombre de député n'est autre que le parti qui a opéré cette augmentation : le PND- Tarayya.

Les choses ne se seraient pas passées comme prévu.
En tout cas, malgré son extraordinaire " performance électorale " illustrée par le doublement de son effectif à l'Assemblée nationale (de 37 à 75), l'objectif du PND- Tarayya n'était pas atteint. Lui, et ses alliés " inconditionnels " ne totalisaient pas les 4/5 indispensables à une révision constitutionnelle. Et c'est là que le débauchage du MNSD- Nassara s'est avéré obligatoire. Cela rappelle les hypothèses avancées, au lendemain du premier tour, par ceux qui prétendaient que le MNSD- Nassara avait été sciemment défavorisé pour être troisième. Avec son ralliement obtenu grâce à l'implication personnelle du président de la République, l'on est obligé de tenir compte de ces hypothèses. Parce qu'au vu des



conditions dans lesquelles la rupture de l'alliance PND- Tarayya et MODEN FA Lumana s'étaient déroulée et l'inimitié sauvage qui s'en était suivie, le président Issoufou même avec ses talents hors pairs de " charmeur politique " pour faire allusion aux charmeurs de serpents savait pertinemment qu'il ne pouvait plus convaincre le parti de Hama Amadou de lui prêter main forte après tout ce qu'il lui a infligé malgré que ce parti soit à l'origine de sa victoire électorale en 2011. Fermons cette parenthèse pour revenir à notre chronologie. S'étant, donc, rendu compte que ni l'augmentation du nombre de députés encore moins la " tropicalisation " des élections ne lui ont permis d'avoir les 4/5 nécessaires pour modifier la loi fondamentale, le Président Issoufou a fini par se tourner résolument vers le MNSD- Nassara. Et c'est justement de-là que viendra son salut. Avec le ralliement du partide Seini Oumarou, le président de la République a eu la majorité des 4/5 du parlement et a pu modifier la Constitution. Et à en croire le député Nassirou, avec cette modification opérée dans la loi fondamentale, il y a quelques jours, pour remplacer une loi ordinaire par une loi organique, c'est la porte ouverte à un règne sans limite. Voici ce que le député

Nassirou Halidou a confié à L'Écllosion : " *puisque'ils ont déjà modifié pour changer la loi ordinaire en loi organique qu'ils vont bientôt transmettre à l'Assemblée nationale pour adoption, et là, ils n'auront plus besoin de 4/5 mais ils n'auront besoin que d'une majorité simple pour l'adopter. Or, puisque la loi organique a cette possibilité " d'interpréter la Constitution ", ils peuvent interpréter la Constitution à leur guise en se basant sur la loi organique. C'est-à-dire que la loi organique qu'ils vont transmettre au parlement peut contenir tout ce qu'ils veulent, je dis bien : tout ce qu'ils veulent. "*

Cette inquiétude du député est confortée par la pression exercée, au moyen de l'appareil de l'État, sur tous ceux qui osent dénoncer et condamner les agissements dictatoriaux du régime. La modification d'une dizaine d'articles de la Constitution ne peut pas être la finalité de tout ce plan machiavélique savamment cogité et exécuté avec une précision d'horloge. Un Tazartché suivra indubitablement. Tout ce qu'on ne sait pas pour l'instant, c'est quel visage il prendra. Celui du règne d'un président à vie ou d'un parti-État ?

Le Niger se positionne

Par : Habibou Amadou



Depuis une semaine, l'actualité International est dominée par ce qu'on peut appeler la crise diplomatique dans le golfe persique. En effet, c'est à la surprise générale qu'une coalition mener par l'Arabie Saoudite et composée, entre autres, de l'Égypte, des Emirats Arabes Unis et du Bahrein ont annoncé ce 5 juin la rupture de leurs relations diplomatiques avec le Qatar, l'accusant de " soutenir le terrorisme " dans le monde. Depuis ce jours nombre de pays se sont mêlés dans cette crise, les uns pour soutenir la coalition de l'Arabie, autres, le Qatar et quelques-uns appellent à l'apaisement. D'ores et déjà, les échanges aériens, maritimes et terrestres sont rompus avec le Qatar et les pays sus-indiqués. Le Niger n'est pas resté en dehors de cette affaire, puisque ayant pris parti pour son ami de toujours, en l'occurrence, l'Arabie Saoudite. Le gouvernement nigérien,

par la voix de son ministre des Affaires étrangères a, dans un communiqué posté sur son compte twitter ce vendredi 9 juin, décidé de rappeler son ambassadeur en poste à Doha pour " consultation ". A travers ce communiqué notre pays vient s'ajouter aux pays africains ayant déjà déclaré leur soutien à l'Arabie Saoudite. Le premier pays africain qui s'est positionné, après l'Égypte, est la Mauritanie, suivi par le Sénégal, le Tchad et maintenant le Niger. C'est donc à une guerre d'influence que l'on assiste entre les pays du golfe. Notons que cette crise à commencer après la visite du président américain Donald Trump en Arabie Saoudite, et que malgré la position de son pays qui prône le dialogue entre les deux parties pour régler les différends, il continu de soutenir le blocus à travers son compte twitter.

Environnement

Le fleuve Niger sérieusement menacé par l'ensablement !

Par Ismael Bagoudou.



Le Niger fleuve d'Afrique occidentale, le troisième du continent par sa longueur après le Nil et le Congo, est long de 4200 km et traverse le Niger sur 550 km. Le fleuve Niger regorge d'énormes potentialités tant sur le plan économique, agricole que du transport et de la pêche. Hélas ! Cet important joyau est laissé à lui-même et s'en trouve exposé à toutes sortes de menaces dont notamment l'ensablement qui gagne de plus en plus ce fleuve. Un petit tour sur les rives du fleuve vous fera découvrir un constat tout aussi amer que déplorable. On a l'impression d'être en plein désert. Certains concitoyens ont trouvé l'initiative de transformer certaines parties en carrière, un lieu de prélèvement de sable pour aller revendre à ceux qui construisent. Certes, nous sommes dans la période

la situation est très grave parce qu'une partie de ce fleuve peut être traversée à pieds. Ce qui n'était pas le cas dans un passé récent. Ce phénomène peut avoir des répercussions graves sur la fourniture d'eau potable vu que certaines installations, notamment, les canalisations d'eau potable sont émergées, à la merci des actes de vandalismes. Pire, cet ensablement est à la base du phénomène d'inondation récurrent constaté ces dernières années dans les régions du fleuve. Les pêcheurs souffrent également de ce fleau à cause de la non-navigabilité du fleuve et le manque de poissons aussi. En attendant que la Renaissance Acte 2 songe à mettre en œuvre une véritable politique de sauvetage du fleuve Niger, la situation s'empire de jour à jour et demain. Vivement une action rapide et efficace pour sauver notre survie !

Des jeunes Nigériens élus au programme YALI des USA

Par : Ibrahim Kassassi.

Le 06 juin 2017 la Directrice du Centre Culturel Américain au Niger, Mme Daneyse A. Kirkpatrick a eu l'honneur de recevoir à son domicile la promotion des boursiers du Programme " Mandela Washington édition 2017 ", ainsi que leurs collègues de l'édition précédente. Le programme Mandela Washington pour les Jeunes Leaders Africains a été lancé en 2014 par le Président Obama qui est le porte étendard du programme YALI. En présence de l'ambassadrice des États-Unis, la directrice du CCA a procédé à la remise du flambeau aux boursiers dudit programme. Une fois arrivé aux États-Unis, chaque boursier du programme Mandela prendra part à un programme académique sur le Leadership dans un institut ou une université

dans une des filières suivantes : les affaires et l'entrepreneuriat, le leadership ou la gestion publique. Dans la même perspective, les boursiers Mandela iront à Washington D.C pour assister à un sommet avec les leaders américains des secteurs public et privé. A noter que seuls les jeunes africains âgés de 25 à 35 ans sont éligibles au programme qui va durer six semaines. Pour le président Obama, l'Afrique Sub-saharienne est une jeune et vibrante région qui est en marche. C'est une région qui bouillonne de promesses et qui devient de plus en plus connecté à la technologie chaque année. Pour preuve, depuis 2014, 160 000 jeunes ressortissants de l'Afrique sub-saharienne ont souscrit à 3000 bourses. Félicitations donc à nos compatriotes bénéficiaires !

Financement de la campagne électorale 2016

Quand Ben Omar demande le remboursement de son argent !

Par Ismael Bagoudou.

Le parti PSD Bassira de Ben Omar vient d'entamer la réclamation de ses " dus " à qui de droit. Il s'agit de la poursuite de personnes qui ont perçu des sommes d'argent pour faire la propagande du PSD lors des précédentes campagnes électorales. Ils devaient non seulement adhérer au parti de Ben Omar mais aussi mobiliser leurs bases en faveur dudit parti. C'est ainsi que le PSD-Bassira a engagé une la poursuite contre deux (2) individus à Zinder, précisément, dans la commune de Gochi. Il leur ait reproché de n'avoir pas honoré leurs engagements, et ce, après avoir perçu une enveloppe de deux (2) millions de francs CFA. Les deux personnes sont du parti ARD ADALTCHI. Une troisième personne poursuivie serait, lui, du PDP An-nour. Dans les closes auxquelles ces personnes auraient souscrites, après leurs l'adhésion ils devaient aussi remobiliser leurs bases respectives. Effectivement, les " accusés " ont entamé la démarche visant à " convertir " les militants de leurs anciens partis aux couleurs de Ben Omar et ils ont même effectué des missions allant dans ce sens à Gochi. Sur place, ils ont d'ailleurs mobilisé leurs partisans pour leur dévoiler leur intention d'adhérer au parti PSD Bassira en quittant l'ARD-Adaltchi. Hélas, la base n'a pas suivi. Et malgré le grand rassemblement à Gochi, cette mission a, malheureusement pour eux, échoué. Pourtant, une importante somme d'argent a été investie pour organiser



ce meeting. C'est d'ailleurs ce que les " accusés " invoquent pour soutenir qu'il est hors de question de rembourser les sommes perçues et " dépensées ". De son côté le PSD-Bassira persiste et signe en exigeant le remboursement de l'argent. Oui, de l'argent a été et bien été donné à des militants d'autres partis politiques pour retourner leurs vestes et celles de leurs partisans mais à en croire le parti de Ben Omar, qui claironne qu'il " ne s'agit nullement d'achat de conscience ", avec un argument en béton : " parce que nous ne sommes pas en temps de campagne électorale ". Il en ressort que distribué des espèces sonnantes et trébuchantes en lieu et place d'un programme de gouvernance n'est plus un achat de conscience parce que ce dernier ne peut avoir lieu qu'en temps de campagne électorale. Quel drôle de défense ! Quoi qu'il en soit, le PSD-Bassira vient de donner un ultimatum à tous ceux qui ont perçu son argent pour tenir des meetings de défection/adhésion à son profit et qui ne l'ont pas réalisé. Le temps des représailles et des redditions de comptes a bien sonné.

Assemblée nationale

La MRN, une majorité " sans âme "

Par : Ibrahim YÉRO.

" Notre pays est géré par une majorité très ample qui est capable de réunir plus de 4/5 de voix des députés à l'Assemblée nationale (...) nous avons prouvé que sur des questions de ce genre-là, notre majorité est cohérente, elle a voté comme un seul homme. "

Telles sont les déclarations du président du PNDS-Tarayya Bazoum Mohamed, par ailleurs, ministre de l'Intérieur le jour du vote de la première modification de la Constitution par l'Assemblée nationale. Aujourd'hui, l'on est tenté de croire que cette majorité aussi " ample " soit-elle, est une majorité sans âme. C'est le moins que l'on puisse dire lorsqu'une majorité de plus de 4/5 du parlement n'est pas en mesure de s'accorder sur le vote ou le rejet d'une levée d'immunité parlementaire et de deux mises en accusation. C'est pourtant ce qui est arrivé à l'Assemblée nationale du Niger. Tout au long de sa dernière session ordinaire, le parlement Nigérien n'a pu débattre en plénière des requêtes de levée de l'immunité d'un des leurs et de la mise en accusation de deux anciens ministres. La majorité parlementaire, on le sait, soutient l'action du gouvernement. Or, c'est ce même gouvernement qui a introduit



lesdites requêtes auprès de l'Assemblée nationale. Et s'il l'a fait, c'est que cela procède de la mise en œuvre de sa politique. Mais voilà, sa majorité refuse de le suivre. C'est une rupture gravissime. On comprend mieux quand le ministre Bazoum dit " (...) sur des questions de ce genre-là, notre majorité est cohérente ... ". Mais sur d'autres questions, cette majorité est sans âme peut-on en déduire. Hélas ! La raison de cette déconfiture parlementaire est encore plus grave : le régionalisme ! Une attitude répréhensible qui s'invite de plus en plus dans le quotidien des nigériens depuis l'avènement de la 7ème République. Même si par ailleurs le clanisme existait notamment avec les prises de position de la majorité et de l'opposition, maintenant ça va plus loin en attaquant comme un virus le poumon de la démocratie, c'est-à-dire, l'Assemblée nationale. Depuis le 17 février 2017 que le

gouvernement les a introduites, ces requêtes n'ont toujours pas abouti et cela, malgré l'installation d'une commission chargée d'instruire les différentes affaires au fond. À l'heure actuelle la situation ne fait que se détériorer tant les clivages sont tranchés. D'après certaines sources, des députés Arabes et Touaregs feraient fait bloc derrière le député Sidi Lamine du MPR-Jamhuriya tandis que les deux anciens ministres à savoir Ousmane Galadima du RSD-Gaskia et Laouali Chaïbou du PNDS-Tarayya bénéficieraient du soutien des députés de la région de Zinder dont ils seraient originaires.

Le PNDS-Tarayya rattrapé par l'Histoire.

Face au refus de sa majorité de mettre à la disposition de la Justice des citoyens, le gouvernement reste de marbre. Pourtant, on se rappelle que lorsqu'il s'était agi de " prendre " Hama Amadou, alors, président de l'Assemblée nationale, c'est le Bureau de l'institution qui s'était

réuni sans ses membres de l'opposition pour prendre la grave décision d'autoriser " son arrestation " alors même que son immunité parlementaire n'avait pas été levée et sans non plus que le juge chargé du dossier ne demande à l'entendre. Pourquoi aujourd'hui, le Bureau de l'Assemblée ne procède-t-il pas de la même manière surtout que la Cour constitutionnelle avait déjà créé la jurisprudence en ne mettant pas en cause une telle pratique ? Or, l'affaire dans laquelle le gouvernement demande la levée de l'immunité de Sidi Lamine est une chose extrêmement grave puisque ayant trait à des soupçons de trafic de drogue. Entre une affaire de supposition d'enfant sans plaignant et une présomption de trafic de drogue, lequel menace l'intérêt général pour nécessiter des mesures juridiques draconiennes ? en fait, l'Histoire vient tout juste confirmer que l'autorisation d'arrêter Hama Amadou n'était rien de plus qu'une façon de ligoter un adversaire coriace du président sortant Issoufou Mahamadou aux élections de 2016. Ça a porté ses fruits, le deuxième mandat étant obtenu, la vie continue, comme si de rien n'était. C'est tout !

Gouvernance

Le printemps des sursis

Alors que tout semble aller à vau-l'eau dans le pays et, après la période du hold-up électoral de février-mars 2016, suivie du temps des interpellations-arrestations-répressions, c'est maintenant le printemps des " sursis " qui a cours dans notre pays. Amadou Ali Djibo dit Max, le président de la coalition de l'opposition FRDDR a écopé mardi dernier d'une condamnation d'un trimestre avec sursis. " On veut me faire taire pendant trois mois " a-t-il déclaré à la presse à sa sortie de prison. Juste après, c'est l'acteur de la Société civile d'Agadez Abdourahmane Insar qui est, à son tour, condamné à six mois avec sursis. Entre temps, l'activiste Ali Idrissa,

Coordonnateur du ROTAB/Niger était lui, interpellé, auditionné à la Police judiciaire avant d'être relaxé en s'entendant dire que " le dossier reste ouvert ", une façon de dire qu'il est également en sursis. La quinzaine de personnes condamnées dans l'affaire des bébés stigmatisés sont mises au " frais " dans les prisons de Kollo et Say. Elles sont aussi en sursis en attendant de savoir à quelle sauce elles seront " mangées ". Décidément, tous ceux qui ne sont pas fans du régime sont en " sursis ". Où va le pays avec la mise en " sursis " d'une bonne partie de sa population ? Certainement pas à bon port. La dynamique du Président Issoufou est désormais limpide : montrer à tous ceux qui

peuvent reprocher quelque-chose à son régime qu'ils ne sauraient le faire impunément. Tous les moyens, conventionnels ou non, seront mis à contribution pour les faire taire d'une manière ou d'une autre. Le cas de Baba Alpha est assez illustratif. Poursuivit dans un premier temps pour faux et usage de faux, il voit les faits requalifiés en " usage de faux " seulement. Ce qui, du coup, met hors de cause Sidi Omar poursuivit avec lui pour complicité et qui se trouve être un proche de la seconde épouse du chef de l'Etat. Sidi Omar est donc libéré tandis que notre confrère Baba Alpha et son père de 70 ans continuent de garder prison de manière préventive.

L'ÉCLOSION

Fondateur/directeur de
Publication
Ibrahim YÉRO
96 27 01 96
Email :
eclosionniger@yahoo.fr

Directrice commerciale
Mme Maïga Aminatou
91 61 07 34

Comité de rédaction
Ibrahim YÉRO
Abdoul-aziz Mahamadou
Aminatou Maïga
Ismael Bagoudou
Issaka Aboubacar
Habibou Amadou
Souleymane Ousmane

Conception
L'Éclosion

Tirage
1000 exemplaires

Imprimerie
DARCYS

Comment le reliquat des frais d'évacuation de Sanoussi Jackou revient-il à son épouse Françoise ?

Par : Ibrahim YERO.

Selon une lettre en date du 1er juillet 2016 dont L'Écllosion s'est procuré copie (voir fac-similé), l'Ambassadeur du Niger en poste à Paris a écrit au Directeur d'un cabinet médical dénommé C3 Médical avec pour objet : " *reliquat des fonds de soins de Monsieur Tambary Jackou*". Dans cette correspondance, le diplomate Nigérien demande à connaître le montant du reliquat des fonds relatifs aux soins de Monsieur Tambary Jackou. Puis, l'ambassadeur informe le Directeur de C3 Médical de ce que : " *ces fonds serviront à la prise en charge de Madame Tambary Jackou Françoise*".

Alors, comment peut-on demander que le reliquat d'un dossier d'évacuation ficelé à titre personnel au profit d'un conseiller du président de la République en l'occurrence Sanoussi Tambary Jackou soit transféré pour le compte de son épouse ? Les évacuations financées par l'Etat obéissent à des procédures rigoureuses nécessitant l'examen du dossier par un conseil médical mais aussi les services du ministère de la Santé publique. Pour chaque cas, le montant est déterminé selon le cas à prendre en charge, la nature des soins à y apporter sur le plan clinique

et/ou chirurgical. Concernant le cas précis de Mme Jackou Françoise, la facture de son évacuation s'élève à 12 006,08€ soit quelques 7 863 982,4 FCFA (voir fac-similé). Si l'on peut admettre que Françoise Jackou puisse être couverte par la prise en charge sanitaire de son époux, Conseiller du Président Issoufou, l'on comprend moins qu'en lieu et place d'un dossier en bonne et due forme avec son propre financement, qu'il soit demandé à un cabinet en France de faire connaître le reliquat des frais ayant servi à l'évacuation de son époux afin qu'elle-même puisse être prise en charge avec ledit reliquat. Il y a un problème à ce niveau.

D'ailleurs de quoi se mêle l'ambassadeur du Niger à Paris ?

Si reliquat il y a et que ça doit être reversé n'est-ce pas aux services compétents de s'en occuper ?

L'ambassadeur n'a-t-il pas mieux à faire que de s'occuper d'histoires de reliquat d'évacuation sanitaire ?

Est-ce l'ambassadeur qui a directement négocié l'évacuation sanitaire de Monsieur Jackou avec le cabinet C3 Médical pour demander des comptes ?

Quoi qu'il en soit, beaucoup de choses se passent autour des évacuations sanitaires avec des intermédiaires qui se font de l'argent sur le dos du Trésor public. Nous reviendrons sur ces cabinets-intermédiaires pour vous donner un aperçu de ce qui se passe dans le secteur.



MA2Care

JACKOU Françoise
Niger pour des soins en France

Date 14 juillet 2016
Facture Numéro 004-140716

Désignations	Quantité	Prix unitaire	Total
Bilan Cataracte Dr Albou Ganem - Clinique de la Vision	1	130	130,00 €
Consultations Ophtalmologie Dr Albou Ganem - Centre Ophtalmologique	3	130	390,00 €
Intervention cataracte			
Honoraires Chirurgien Dr Albou Ganem - Clinique de la Muette	2	1400	2 800,00 €
Séjour hospitalier (GSM) Clinique de la Muette	2	876,79	1 753,58 €
Honoraires anesthésiste Dr Clerdouet - Clinique de la Muette	2	400	800,00 €
Consultation Anesthésiste Dr Clerdouet - Clinique de la Muette	1	100	100,00 €
Bilan sanguin Laboratoire BIO PARIS DUEST	1	96,13	96,13 €
Bilan cardiologie Dr Abi Nasr - Clinique Bizet	1	250	250,00 €
Logistique Ma2care	1		
Forfait transport + Accueil Aéroport Aller/Retour	1	500	500,00 €
Hébergement en Appart-hôtel Adagio Kléber	30	130	3 900,00 €
SOUS-TOTAL			10 710,71 €
Honoraires Mondial care			1 071,97 €
T.V.A 20% sur Honoraires			214,39 €
TOTAL GENERAL			12 006,08 €

SAS Mondial care - 2, rue Gay Lussac - 93110 Rosny sous Bois
SIREN 819 142 548

L'hypertension artérielle Le mal silencieux

L'hypertension artérielle (HTA) correspond à une hyperpression du sang sur la paroi des artères. L'hypertension artérielle est la plus fréquente des affections cardiovasculaires touchant environ 20% de la population. Son incidence augmente avec l'âge et touche 90% des personnes âgées de 85 ans. Seulement la moitié des personnes touchées sont au courant de leur hypertension car cette maladie est souvent silencieuse. On fait le point sur cette maladie, son diagnostic et ses traitements.



Les mesures hygiéno-diététiques sont très importantes, et sont même les seules prescrites en cas d'hypertension artérielle faible ou limite :

Régime peu salé ;
Hygiène de vie ;
Amaigrissement en cas d'obésité ;
Arrêt de l'alcool et du tabac ;
Activité physique régulière ;
Relaxation.

Le régime peu salé
Une alimentation sans sel est insipide et ne peut pas être poursuivie longtemps, elle est donc rarement conseillée. En revanche une alimentation trop salée empêche le traitement de l'HTA. Il faut donc limiter les apports en sel, sans les supprimer totalement.

Quelques conseils pratiques sont utiles :

Ne pas saler l'eau de cuisson des aliments ;
Ne pas rajouter de sel en mangeant (ne pas mettre de salière sur la table) ;

Eviter les conserves industrielles qui contiennent toutes du sel et préférer les produits frais ou surgelés ;

Eviter les aliments riches en sel : charcuterie (jambon y compris), choucroute, viandes et poissons fumés, plats cuisinés, fromages... Choisir du pain sans sel et du lait hyposodé ;

Eviter gâteaux et pâtisserie du commerce et préférer les gâteaux faits à la maison, sans sel ni levure chimique ;

Préférer l'huile et le beurre à la margarine qui est plus riche en sel s'il n'y a pas d'hypercholestérolémie ;
Eviter certaines eaux minérales : Vichy, Saint-Yorre, Vals, Badoit ;
Eviter le réglisse, l'antésite et le pastis sans alcool ;

Réduire la consommation de café, de tabac et de réglisse ;

Ne pas abuser des sels dits de régime car ce sont des sels de potassium qui risquent de provoquer des hyperkaliémies ;
Se méfier des produits de régime dits hyposodés qui contiennent quand même trop de sel ;

Se méfier de certains médicaments contenant du sel (comprimés effervescents, pastilles contre la toux, sirops, poudres pour la digestion etc...).

Par contre, tous les épices et condiments (sauf le sel) sont autorisés : jus de citron, persil, ciboulette, cresson, poivre, ail, oignon, thym, cerfeuil, estragon, cumin, curry, paprika, etc..

L'hygiène de vie

Les conseils d'hygiène de vie sont primordiaux. Bien souvent, une hygiène de vie correcte et un régime alimentaire adapté suffisent. En cas de tension artérielle bien contrôlée, l'activité professionnelle peut être conservée ainsi que les activités sportives raisonnables et régulières (sans compétition), en privilégiant les sports d'endurance et la relaxation : marche, bicyclette, natation.

Eviter les efforts physiques importants ou brutaux ;

En cas d'accès d'hypertension artérielle : repos absolu ;

Eviter les soucis et contrariétés (des sédatifs sont parfois utiles) ;

Eviter l'exposition prolongée au soleil sans protection ;

Eviter les baignades si la température de l'eau est inférieure à 20°C ;

Eviter les séjours en altitude à plus de 1500-2000 mètres (le voyage en avion pressurisé est autorisé) ;

Pour les femmes, arrêt de la pilule à remplacer par un autre moyen contraceptif (préservatif, stérilet).

Les médicaments = les anti-hypertenseurs

Le traitement a pour but de normaliser la pression artérielle afin de prévenir les complications survenant à long terme. Par conséquent, dans la plupart des cas, ce traitement doit être suivi à vie. L'hypertension est certainement la maladie pour laquelle il existe le plus de médicaments. Il est possible de les classer par famille. Chacune d'entre elles a des particularités.

Ecrit par: Dr Jacqueline Rossant-Lumbroso ; Dr Lyonel Rossant
Révision médicale effectuée par le Dr Jesus Cardenas

Sources : Inserm

À suivre ...

Du rififi à la FENILUTTE

La lutte traditionnelle dans un nouveau tumulte

Par : Abdoul-aziz Mahamadou.



Neufs des treize membres de la Fédération nigérienne de luttes ont décidé de suspendre Boubacar Ganda Seydou de son poste de président de la FENILUTTES jusqu'à la prochaine Assemblée générale extraordinaire de ladite fédération. Ainsi en a décidé la Réunion extraordinaire tenu ce mercredi 31 Mai 2017. A l'origine de cette suspension la situation qui prévaut entre le ministère de la Jeunesse et des Sports et le président de la FENILUTTES. Les signataires estiment que de son retour du Sénégal où il a conduit la délégation des lutteurs nigériens au TOLAC, Abouba Ganda a tenu des propos injurieux et diffamatoires à l'endroit du ministère de tutelle, acte, qui ne cadre pas avec la déontologie sportive, selon les signataires (voir liste ci-dessous). Cela s'est produit lors du passage d'Abouba Ganda dans l'émission 100% Sport du 25 Mai dernier sur une télévision de la place. Autre sujet débattu au cours de la réunion, la situation des deux membres du bureau exécutif suspendus. Par une décision numéro 045/2017 la réunion a décidé de mettre fin à la suspension de Mr Assahabou Gobi, Secrétaire général et de Mr Oumarou Mahamane, Trésorier général à compter du 10 juin 2017. La même décision abroge toutes dispositions antérieures contraires. Ali Dan Mallam, vice-président et Magagi Elh Ousmane Secrétaire général adjoint de la FENILUTTES sont chargés de l'exécution de la décision. Une décision prise conformément au règlement intérieur de la FENILUTTES en son article 84 qui stipule "avant toute sanction, l'intéressé est prévenu à l'avance par écrit des faits qui lui sont reprochés et doit être mis en mesure de présenter sa défense devant l'organe concerné, assisté, au besoin, d'un conseil de son choix". Pour Ali Dan Mallam et les autres membres de la FENILUTTES Abouba Ganda a refusé tout dialogue avec eux. Seulement, plus de 48 heures après cette réunion l'intéressé affirme n'avoir reçu aucune notification concernant sa suspension de son poste de Président. Dans un point de presse animé, ce vendredi 02 juin à son domicile, Abouba Ganda a étalé sa part de vérité. Le ministre Kassoum Mahamane Moctar "a" failli à ses obligations dans la préparation, la mise au vert et la participation des lutteurs nigériens au TOLAC de Dakar "a-t-il indiqué. Pire, "les ressources financières allouées à cette équipe auraient été détournées par le ministère des Sports "a poursuivi le président suspendu de la FENILUTTES, avant d'indiquer que "même l'enveloppe

des 250 000 FCFA prévue, officiellement, pour les lutteurs est passée à 200 000 FCFA sans pour autant que cela ne leur soit notifié avant leur départ pour le TOLAC. Les lutteurs ne l'ont su qu'en terre sénégalaise. De cette affaire on retiendra que le Chef d'orchestre n'est autre qu'Ali Dan Mallam celui-là même qui était vice-président de la FENILUTTES pendant 4 ans (De 2011 à 2015) avec l'ancien président Abdoulaye Assane dit Abdou Sida. Le Chef de la "révolution" était à la base du départ-surprise de l'ancien président Abdou Sida. Ancien lutteur de son état, il a utilisé ce titre pour pomper les présidents des districts, eux-aussi, anciens lutteur à ne pas accorder leur suffrage au président sortant arguant d'un détournement d'argent et d'une mauvaise gestion de la fédération. La même chanson, Ali Dan Mallam l'a utilisée dans un passe récent pour faire partir le même Abouba Ganda. Aujourd'hui, avec cette tension au sein de la fédération nigérienne de luttes les observateurs avertis du Sport roi du Niger savent désormais quels genres de personnages dirigent la lutte nigérienne. Des personnes non soucieuses de la discipline et des pratiquants. Des personnes opportunistes prêtes à sacrifier l'intérêt des lutteurs au nom de leurs intérêts mesquins, toujours pressés d'être au-devant de la scène. Quant à Abouba Ganda, il n'est pas à sa première mésaventure. La dernière en date lui a coûté aussi son poste de président à travers le retrait de délégation de pouvoir en 2011 par le ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque Monsieur Hassane Kounou. Se dirige-t-on vers une autre situation semblable à celle de 2011 ? Wait and see !

Liste des signataires de la suspension d'Abouba Ganda

1. Ali Dan Mallam vice-président
2. Kassou Kazouga 2e vice-président
3. Magagi Elh Ousmane secrétaire général adjoint
4. Sani Moumouni trésorier général adjoint
5. Moussa Djigo secrétaire à la communication
6. Ali Dan Dela secrétaire à la communication adjoint
7. Elh Hassane Yacouba secrétaire à l'organisation
8. Dala Adam secrétaire à l'organisation adjoint
9. Oumarou Sodje secrétaire à l'organisation adjoint



L'étoile de la visibilité

MAISON DE COMMUNICATION

CONSEILS

NOUS VOUS AIDONS À ÉLABORER, ORIENTER ET
EXÉCUTER VOS POLITIQUES DE COMMUNICATION ...

MAÎTRE DE CÉRÉMONIE

NOUS ASSURONS L'ANIMATION ET/OU L'ORGANISATION DE
VOS ÉVÈNEMENTS PUBLICS ...

PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

NOUS ASSURONS LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE VOS ACTIVITÉS.
NOUS PRODUISONS AUCUN DES FILMS INSTITUTIONNELS (DOCUMENTAIRES) POUR RETRACER VOS ACTIVITÉS.
NOUS METTONS À VOTRE DISPOSITION DES PROFESSIONNELS POUR VOS INTERVIEWS OU ÉMISSIONS DÉBAT
VOUS PERMETTANT DE VOUS ADRESSER DIRECTEMENT AU PUBLIC ...

PUBLICITÉS

NOUS ASSURONS LA VISIBILITÉ DE VOTRE ENTREPRISE PAR LA RÉALISATION
ET LA PRODUCTION DE PUBLICITÉ PROFESSIONNELLES AUDIOVISUELLES AINSI QUE DES AFFICHES ...

RELATIONS PRESSE

NOUS SOMMES UN TRAIT D'UNION ENTRE VOUS ET LES MÉDIAS AUDIOVISUELS
ET ÉCRITS POUR ASSURER LA COUVERTURE DE VOS ACTIVITÉS.



"NABOLÉ FILMS"

SOCIÉTÉ ÉDITRICE DE L'HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANALYSES "L'ÉCLOSION" RCCM/NI/NIA/2017/A/497 - NIF : 40451/P

SIEGE SOCIAL : QUARTIER TERMINUS N°28 RUE NB-83

CONTACTS : 90 06 78 46 / 96 27 01 96.

EMAIL : NABOLEFILMS@YAHOO.FR

L'ÉTOILE DE LA VISIBILITÉ

